

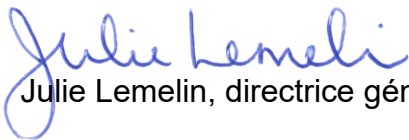


ENTRÉE EN VIGUEUR DES RÈGLEMENTS NUMÉRO 13-195-1 **ET 14-199-1**

AVIS PUBLIC est par la présente donné :

Lors de la séance extraordinaire du conseil municipal qui s'est tenu le 8 décembre 2025, le conseil de la Municipalité de Saint-Pierre-de-Broughton a adopté le règlement numéro 13-195-1 modifiant le règlement numéro 13-195 afin de modifier le tableau visé à l'article 5 intitulé détermination d'unités attribuées à chaque immeuble ainsi que le règlement 14-199-1 modifiant le règlement numéro 14-199 afin de modifier le tableau visé à l'article 6 intitulé détermination d'unités attribuées à chaque immeuble. Que l'approbation de ces deux règlements a été reçue le 9 janvier 2026 par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation.

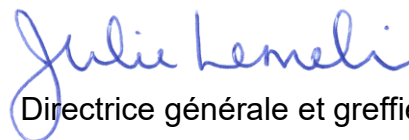
DONNÉ À SAINT-PIERRE-DE-BROUGHTON, CE 12 JANVIER 2026.


Julie Lemelin, directrice générale

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée Julie Lemelin, directrice générale, résidant à Saint-Pierre-de-Broughton, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié le présent avis le 12 janvier 2026 sur le site web de la municipalité de Saint-Pierre-de-Broughton.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 12 janvier 2026.


Directrice générale et greffière-trésorière
